

Suivent les noms des signataires pour l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique,<sup>1</sup> le Brésil, le Canada, la Colombie, le Danemark, dominicaine (République), l'Égypte, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, la Grèce, Haïti, l'Irak, l'Italie, le Japon, le Liban, le Luxembourg,<sup>1</sup> la Norvège, le Pakistan, les Pays-Bas, la Suède, la Suisse, l'Union de l'Afrique du Sud, l'Union Indienne, le Venezuela, la Yougoslavie.

<sup>1</sup> Sous réserve de ratification. (Voir Procès-verbal de signature.)

## PROCÈS-VERBAL DE SIGNATURE

Le 16 décembre 1949, à 23 h. 45', il a été procédé à l'ouverture de ce Protocole, lequel a été successivement revêtu de la signature des Plénipotentiaires pour les pays suivants:

- pour la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE L'ALLEMAGNE, parafé sous réserve d'approbation par la Haute Commission Alliée pour l'Allemagne, par le D<sup>r</sup> Ludwig Imhoff;
- pour l'ARGENTINE, *ad referendum*, par M. Enrique Moss, Chargé d'Affaires a.i. d'Argentine à Bruxelles;
- pour la BELGIQUE, sous réserve de ratification, par M. Max Suetens, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire;
- pour le DANEMARK, par S. E. M. Bent Fritz Falkenstjerne, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Danemark à Bruxelles;
- pour la RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, *ad referendum*, par le D<sup>r</sup> Tulio Franco Franco, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République Dominicaine à Berne;
- pour l'ESPAGNE, par le Marquis de Merry del Val, Chargé d'Affaires a.i. d'Espagne à Bruxelles;
- pour la FRANCE, *ad referendum*, par M. Lécuyer, Conseiller Technique au Ministère des Affaires étrangères;
- pour la GRANDE-BRETAGNE et l'IRLANDE DU NORD, par M. G. Cockerham;
- pour l'IRAK, par M. Taher al-Pachachi, Chargé d'Affaires d'Irak à Bruxelles;
- pour l'ITALIE, par M. Emilio Caccialupi, Conseiller Commercial à l'Ambassade d'Italie à Bruxelles;
- pour le JAPON<sup>1</sup>, par M. Tadashi Ishida, Chef de la Section des Douanes au Ministère des Finances;
- pour le LIBAN, par M. Joseph Harfouche, Chargé d'Affaires du Liban à Bruxelles;
- pour le LUXEMBOURG, sous réserve de ratification, par M. Jean-Pierre Kremer, Conseiller à la Légation du Luxembourg à Bruxelles;
- pour le MEXIQUE, *ad referendum*, par S. E. M. Francisco A. de Icaza, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Mexique à Bruxelles;
- pour la SUISSE, par M. A. Marcionelli, Conseiller à la Légation de Suisse à Bruxelles;
- pour la YOUGOSLAVIE, sous réserve d'approbation ultérieure, par M. Mihajlo Ristic, Attaché Commercial-adjoint à la Légation de Yougoslavie à Bruxelles;
- le 12 janvier 1950, sous réserve de ratification, par S. E. M. Tryphon Triantaphyllakos, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Grèce à Bruxelles;
- le 25 janvier 1950, par M. Edmond Sylvain, Chargé d'Affaires a.i. de la République d'HAÏTI à Bruxelles;
- le 2 février 1950, par S. E. M. Ragnar Numelin, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de FINLANDE à Bruxelles;
- le 7 février 1950, par S. E. M. Ahmed Bey Rachid, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'ÉGYPTE à Bruxelles;
- le 9 février 1950, par M. B. F.-H. B. Tyabji, Chargé d'Affaires a.i. de l'UNION INDIENNE à Bruxelles;

<sup>1</sup> Sous réserve de l'approbation prescrite par la Constitution du Japon. (Cette réserve résulte de la rédaction des pleins pouvoirs.)